HP, SCANNER !

Il existe des sorties et visites (hôpital/cimetière), que nous voudrions tous pouvoir nous épargner. Même si elles sont moralement difficiles, elles sont et restent souvent indispensables.



MédiaChartres a fait le point en se rendant le *11 Mai dernier* à l'hôpital du Coudray, et le constat n'est pas « reluisant ».

Pour accéder à l'établissement (arrivée en véhicule), il faut s'acquitter d'une taxe pour stationner (?) Etrange… car une

loi a récemment été votée à l'**Assemblée nationale** et adoptée par le **Sénat**, visant à rendre **GRATUIT** tous les parkings des **Hôpitaux Publics**. **https://www.cnews.fr/sante/2026-01-28/la-gratuite-des-parkings-des-hopitaux-publics-adoptee-ce-jeudi-par-lassemblee**

https://www.senat.fr/leg/ppl25-016.html

Une interrogation d'autant plus justifiée, quand on constate l'état catastrophique de délabrement du parking, il est indéniable que les travaux et investissements se focalisent sur l'infrastructure (construction d'extension), et non sur l'entretien de l'existant, laissé à l'abandon.

Payer pour cela, relève de l'abus !

© photos : **MédiaChartres**

















Les travaux :



Dans un article précédent, MédiaChartres avait rédigé sur les divers problèmes rencontrés au sein de l'établissement ; https://mediachartres.fr/2026/03/30/comas/

Et cette vidéo montre d'autres soucis : https://www.facebook.com/reel/1295649402736665



https://www.pagesjaunes.fr/pros/07416326

Hôpital Louis Pasteur :

4 rue Claude Bernard
28630 – LE COUDRAY 02.37.30.30.30

S’y rendre

• par le bus : ligne B (nouvelle ligne BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), (toutes les 10 minutes en heures pleines et toutes les 14 minutes en heures creuses et toutes les 20 minutes le samedi) ou ligne 2 (Champhol – Hôpital Pasteur), arrêt Hôpital Pasteur
• en taxi à votre convenance
• **en voiture particulière** : l’Hôpital Louis Pasteur est situé sur la commune du Coudray, à proximité de la rocade Sud-Est de Chartres. Un parking, payant, est à votre disposition à l’entrée de l’établissement. **Les tarifs du parking sont consultables sous la rubrique** « **Modalités de paiements/tarifs** » **(?)** ***problème, ce lien est introuvable sur le site ! Et le tableau des tarifs, à la tête a l’envers:***
•
https://www.ch-chartres.fr/sites/default/files/Tarifs%20parking.pdf

MédiaChartres cherche toujours la « **logique** » dans ce chaos, et la/les réponses ne s’imposent pas comme des évidences.

Clara Hirch

PAS COOL !



Le nouveau maire de la ville de **Chartres** (28000) et également, nouveau président de **Chartres Métropole** (agglomération de communes), a récemment entériné par délégation à **M. Süleyman MUMCU** (adjoint) un arrêté municipal pour interdire la vente d'alcool après une certaine heure (**de 22h30 à 6h00 du matin**), ce qui n'empêche absolument pas, bien sûr, la consommation des achats faits précédemment (voir l'arrêté) **référence: ACTES VILLE : Arrêtés n°A-V-2026-0248 du 2026-05-06**

Lien : **https://webactes.chartres.fr/public/14?filters=14**

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/les-arretes-anti-mendicite-et-anti-alcool-reconduits-a-chartres_14984328/





Mais la stupeur et l'incompréhension de **MédiaChartres** est dans la suite… Ou il est également interdit de façon « ***dilatoire*** » « **l'occupation abusive de l'espace public** » visant, sans réellement le dire, (la stigmatisation ne fait aucun doute),

les **SDF** (sans domicile fixe) qui demandent la charité aux passants. Des accidentés de la vie, qui n'ont jamais prié pour être dans cette situation. Ils se comportent de façon passive (aucune agressivité verbale ou physique), toujours polis et reconnaissants à l'égard des personnes qui sont généreuses. Ils ne détériorent rien et respectent les normes de propreté, aucun déchet n'est laissé sur la voix Public. Ce qui rend de fait le document « **apocryphe** » et « **amphigourique**« , et en voici les raisons ! (Avis du **CDES** Comité européen des droits sociaux).



https://www.vie-publique.fr/en-bref/302354-arretes-anti-mendicite-une-discrimination-envers-les-plus-pauvres

https://www.coe.int/fr/web/european-social-charter/-/ecsr-decision-in-the-european-federation-of-national-organisations-working-with-the-homeless-feantsa-and-the-international-federation-for-human-rights-fidh-v.-france-becomes-public

https://hudoc.esc.coe.int/#{%22sort%22:[%22escpublicationdate%20descending%22],%22escdcidentifier%22:[%22cc-224-2023-dmerits-fr%22]}

Le nouveau « **Régent** » aurait-il hérité de l'autoritarisme de son prédécesseur, n'y a-t-il pas de sujet plus (**lien**) **URGENT** à traiter que de sombrer dans la **gentrification** (CQFD)

AVEC OU SANS AUTORISATION ?



La mendicité passive des SDF sur l'espace Publique, relève du **pouvoir du maire**, mais…concernant **les quêtes récurrentes** et à **tendances commerciales agressives** par les membres d'associations diverses dans les rues, elles sont du ressort du **Préfet ?** (pour les autorisations) il faut retenir **qu'aucun contrôle n'est effectué** (rôle de la police municipale) Cette dernière ne travaille pas le dimanche, pas de permanence : **https://www.chartres.fr/police-municipale.**

MédiaChartres a déjà abordé le sujet des **SDF**, lorsque l'un d'eux est décédé à **Barjouville** sur le parking du centre **Leclerc** : **https://mediachartres.fr/2026/01/12/consternation/**

Vouloir éradiquer les « **abus** » des occupations illégales de l'espace public, passe aussi par le respect de la loi de façon égale pour tous, et sur ce dernier point **MédiaChartres** dispose d'un impressionnant catalogue d'infractions, en voici des extraits en photos:




28/04/2024
11h35


25/04/2026
15h05
rue St Pierre


23/04/2025
15h05
Hôtel Montescot


18/04/2026
16h00
le grand Monarque


Chartres
police
sans autorisation
Place du Cygne
24/03/2026


13/10/2025
15h00


11/05/2024
Avocat
M. Bertrand M.


07/05/2024

En conclusion : il semble que les lois ne s'appliquent pas de la même façon, en fonction des couches sociales !



MédiaChartres espère que ce « **pas de côté du maire** » (**et son staff**) n'était que le résultat d'un manque d'informations, ***malgré la présence de professionnelles du droit parmi ses adjoints,*** selon nos informations, plusieurs associations (FEANTSA/FIDH) doivent saisir prochainement le tribunal administratif pour faire annuler **l'arrêté illégal.**

Moujib Kada, Joël Drouin

ACTES…





Depuis le **22 mars derniers,** un grand nombre de villes en France ont changé de dirigeants (**mairie/communauté de communes**), la ville de ***Chartres*** n'a pas échappé à ce bouleversement.

Pour **MédiaChartres**, il ne fait aucun doute que l'envie d'un besoin de changement (s) a été déterminante !



Les nouveaux dirigeants-es sont confrontés à une liste de demandes, toutes plus **urgentes** les unes que les autres, des attentes qui vont vraisemblablement peser sur la note de confiance qui vient de leur être accordée. Mais attention, ***la patience n'est pas la qualité première des Français***, et si rien ne « **bouge** » *rapidement et visuellement*, ce capital risque de se dégrader très vite.



Difficile de classer les priorités * : (non billevesées)

* (***suggestions*** : propos d'habitants, de comités de quartiers, d'associations) recueillis et vérifiés par **MédiaChartres**

Seuls les titres sont mentionnés, pas les détails.

- économies (audits financiers), budgets mieux adaptés
- communication (repenser les moyens et la visibilité, sites, magazines)
- Moderniser la signalétique vieillissante (logo) de la ville et de l'Agglo
- Renégociation des délégations des services publics
- Repenser la signalétique routière, les (bons) sens de trafic,
- L'accueil touristique dans la ville (points, bornes, WC, signalétique)
- Le commerce de proximité (centre-ville), les bons arguments (idées) pour une redynamisation rapide
- La remise en état des chaussées
- La santé, comment se démarquer des autres villes (les moyens/les idées/les atouts)
- La vie associative (auditions des responsables), nouvelles dotations
- Re-végétalisation de la ville (arbres, fontaines),
- Transparence des dirigeants (actes, déclarations)
- Sécurisation des sites et lieux sensibles (renforcement et contrôles)
- Offrir une écoute attentive des résidents, réclamations, idées (N° de tél et site dédié)
- Recensement du parc de véhicules (ville/agglo) contrôles

des utilisateurs et des utilisations

- Repenser les défenses de la ville/agglo (les personnels, avocats) changements
- Reconduire (ou pas) les dirigeants des services (ville/agglo), prestataires abonnés ou occasionnels
- Changer les codes de sécurité des services et lieux sensibles
- Recensement complet de l'état général des habitations à risques de la ville (fissures, signalements)
- Faire appliquer les lois (vérification police), en matière d'affichages, concernant l'occupation de l'espace Publique (travaux)
- Nomination de référents éthiques indépendants (ville/agglo)
- Renouer avec les « quartiers » (nominations de référents-tes), valorisation, droit de parole, réunions, actions
- Etats des lieux des monuments, ponts, sites passagers
- Aucune responsabilité, pour les personnes ayant des antécédents judiciaires (Chartres, Agglo)
- Précisions et dates, sur les divers projets de construction/restaurations (monuments, parkings, ex-site « Philips » et autres)
- Dynamiser la ville au-delà des « traditionnelles » animations annuelles (innovation, idées nouvelles, participation Public)
- L'avenir des jardins de l'Évêché, consolidation (liste des intervenants) réouverture totale (date)
- Faire avancer de façon « significative » les chantiers en « stand-by » (loi ORI) depuis des années (blocages de rues)
- Réactivité des services techniques de la ville/agglo après un signalement (trop long ou sans suite)
- Surveillance accrue des écoles, abords, équipements (cours, arbres, jeux)
- Traque des stationnements sauvages et ventouses

- 

La fermeture définitive à Chartres rue Marceau du magasin « **Bouchara** » (parmi d'autres), démontre la situation extrêmement grave et précaire des boutiques en centre-ville. Si aucune mesure n'est prise rapidement, le phénomène va s'amplifier et marquera la fin du commerce de proximité, tout en renforcent sa désertification (CQFD)
- Liste « ***non exhaustive*** » et partie visible de l'iceberg, car **elle est bien plus longue et presque interminable**, chaque demande justifiée mérite d'être étudiée rapidement avec minutie et pragmatisme, pour trouver et adapter la/les meilleures solutions.

MédiaChartres est conscient que la tâche est énorme, dans un délai très court, mais pas (encore) impossible, et seuls… les résultats importent.

Sylvie Muller